

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
Du CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES  
le 12/02/2014  
CONSEIL GENERAL**

**PRESENTS :**

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- Mme Marie-Josée BANDECCHI, Conseillère Générale des Alpes-Maritimes,
- M. Roger CIAIS, Conseiller Général, Maire de Touët sur Var,
- M. Alain FRERE, Vice-Président Conseil Général des AM, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gillette,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Georges CORNIGLION, Adjoint au Maire de Roquebillière,
- M. Philippe IPOLITO, Adjoint au Maire de Clans.

**REPRESENTES :**

- M. Xavier BECK, Conseiller Général, Maire de Cap d'Ail,
- M. Marc CONCAS, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Antoine DAMIANI, Conseiller Général, Maire de Carros,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général, Maire de Beausoleil
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général des Alpes-Maritimes, Adjoint au Maire de Nice
- Mme Danielle CHABAUD, Maire de Roquestéron,
- Mme Marie-Françoise HEFNAOUI, Conseillère Municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Bernadette FORESTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de Tende,
- Mme Christine PRATICO, Adjointe au Maire de Guillaumes.

**ABSENTS :**

- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Honoré COLOMAS, Conseiller Général, Maire de Saint-André,
- M. Jean-Marc DELIA, Conseiller Général, Maire de Saint Vallier de Thley,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Marie-Louise GOURDON, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- Mme Caroline MIGLIORE, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Patrick TAMBAY, Conseiller Général des Alpes-Maritimes,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général des Alpes-Maritimes.

**Absents (suite)**

- Mme Nicole BRUNN-ROSSO, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- Mme Catherine CHESNAIS, Adjointe au Maire de Péone-Valberg,
- Mme Danièle DAO-LENA, Adjointe au Maire de Villars-sur-Var,
- M. Luc FALIBOIS, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Coursegoules,
- M. Bertrand GASIGLIA, Adjoint au Maire de Tourrette-Levens,
- Mme Danièle GASTALDI, Adjointe au Maire de Valdeblore,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Jacqueline MAIFFREDI, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Joseph PEYRE, Conseiller Municipal de Puget-Théniers,
- M. Yann PRIOUT, Adjoint au Maire de Gilette,
- M. Bernard TORRE, Conseiller Municipal de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- M. Pedro SEQUEIRA, Conseiller Municipal d'Andon-Thorenc,
- Mme Josiane VACCARI, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.

**EXCUSES :**

- M. Roger LEMOUTON, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Bertrand MORIN, Conseiller Municipal de Sospel,
- Mme Claude RENAUDO, Adjointe au Maire de Carros.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Daniel IVALDI, Payeur Départemental,
- M. Jean TARDIEU, D.E.S.C, Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- M. Alain JOUTARD, Directeur du Conservatoire Départemental de Musique des A.M,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Adjoint du Conservatoire Départemental de Musique,
- M. Renaud BRANDI, Comptable du Conservatoire Départemental de Musique,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission Conservatoire Départemental Musique

**ORDRE DU JOUR :**

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Indemnités de conseil au Payeur Départemental
3. Changement de dénomination du Syndicat Mixte en Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes
4. Autorisation de mandater le Centre de Gestion pour la mise en concurrence d'un contrat d'assurance groupe
5. Projet de résolution signalétique aux communes membres
6. Transformation d'un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non complet
7. Questions orales
8. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes, représentant le Président du Conseil Général, M. Eric CIOTTI, ouvre la séance à 17h45 en remerciant l'ensemble des membres présents.

**1/DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014**

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/1992 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Le Président met l'accent sur l'effort consenti par le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Monsieur Eric CIOTTI, envers le Syndicat Mixte. Il remercie l'ensemble des élus pour leur confiance envers la structure.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **2/INDEMNITES DE CONSEIL AU PAYEUR DEPARTEMENTAL**

Le Président rappelle que par décision de l'assemblée délibérante du 2 décembre 2004, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental de Musique a attribué la reconduction de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables de Trésors chargés des fonctions de Payeurs des Départements, des Régions et Etablissements Publics en application de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990.

L'article 3 du décret prévoit qu'en cas d'attribution de l'indemnité au Comptable, celle-ci lui est acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

Il propose d'octroyer l'indemnité de conseil à Monsieur DanielIVALDI, nouvellement nommé, du 30/06/2013 jusqu'au 31/12/2013 ainsi que pour l'année 2014 et les exercices suivants.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **3/CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SYNDICAT MIXTE EN CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE DES ALPES-MARITIMES**

Le Président annonce aux membres du Conseil Syndical qu'une inauguration officielle des nouveaux locaux du Conservatoire Départemental de Musique, en présence du Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, s'est déroulée le 10 janvier 2014. A cette occasion, le nouveau logo du Conservatoire a été également présenté.

Le siège est dorénavant domicilié au 66 route de Grenoble, Bâtiment Ariane, 7<sup>ème</sup> étage, 06200 Nice.

A la demande de la Paerie Départementale et pour éviter toute confusion avec l'ancienne appellation « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes » encore utilisée, le Président propose d'adopter officiellement la dénomination « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes ».

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **4/AUTORISATION DE MANDATER LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE**

Le Président expose au Conseil Syndical que le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes a :

- la possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics (application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale)
- la possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26/01/1984

Il précise que la décision fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes du résultat de la mise en concurrence.

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **5/ PROJET DE RESOLUTION SIGNALETIQUE**

Le Président informe les membres du Comité que le Directeur a effectué une visite des locaux mis à disposition par les communes pour l'enseignement musical. Dans la majorité des cas, le Conservatoire de Musique est accueilli dans différentes salles communales, écoles primaires et collèges.

Sur les 23 centres du Syndicat Mixte, il ne dispose de ses propres salles que sur 3 communes : Roquebillière, Tourrette Levens et Saint Vallier de Thiey.

Il serait opportun d'envisager la pose de panneaux signalétiques pour mieux l'identifier auprès des populations du haut pays niçois.

Le Président propose aux élus de faire le choix d'une signalétique adéquate : une plaque « Conservatoire Départemental de Musique » avec le nom de la commune associée, réalisée par les services du Conseil Général des Alpes-Maritimes, est présentée lors du Comité.

En liaison avec la Direction du Conservatoire, le Président demande que chaque commune prenne la décision, parmi les salles mises à disposition pour les cours, du choix de l'emplacement sur lequel sera apposée cette plaque, les services techniques du Conseil Général se chargeraient de la mise en place de cette plaque.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6/TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Le Président informe l'assemblée de la requête de l'un des agents du Syndicat Mixte qui, pour convenance personnelle, souhaite être affecté sur un poste à temps non complet (50 %) cette année scolaire 2013-2014. Il s'agit d'un cadre B de la filière culturelle, Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe qui exerce le poste de Musicien Intervenant en Milieu Scolaire.

Le Président rappelle que pour transformer un emploi créé à temps complet en un emploi à temps non complet, il convient de délibérer pour supprimer l'emploi à temps complet et créer l'emploi à temps non complet en précisant le grade et la durée hebdomadaire du temps du travail.

Toute modification ou suppression d'un emploi à temps complet est soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui s'est prononcé le 18 septembre 2013 de façon favorablement.

#### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **7/QUESTIONS ORALES : néant**

#### **8/ QUESTIONS DIVERSES :**

Le procès verbal de la réunion du 13/02/2013 est approuvé à l'unanimité.

**Débat sur les nouveaux rythmes scolaires :** Alain JOUTARD indique aux membres du Comité que depuis sa création, le Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes est la seule structure musicale du département à avoir un pôle d'intervenants musicaux en milieu scolaire. 120 classes bénéficient de ces prestations et notamment les classes uniques du haut pays niçois car c'est une priorité d'aller dans les zones les plus défavorisées. Titulaires du DUMI, ces intervenants travaillent en collaboration avec les professeurs des Ecoles de l'Education Nationale et réalisent un travail de fond très important, dans le temps scolaire, où ils vont sensibiliser les enfants à la pratique de la musique.

La réforme des rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014 va peut-être induire une refonte de l'organisation de l'emploi du temps de ces enseignants car les communes vont devoir se positionner sur des horaires et des propositions pour organiser les activités après la classe fixées en majorité entre 15h45 à 16h30. Les communes ont jusqu'au 15 avril 2014 pour déposer leur projet à l'Inspection Académique. La semaine à 4 jours et demi s'impose également. Le Directeur rappelle aux élus le courrier qu'il a adressé aux communes membres afin qu'elles nous fassent connaître leur intention sur des interventions en temps scolaire et/ou en temps périphérique. Un état des lieux sera réalisé pour le prochain Comité Syndical.

#### **Divers documents sont remis aux membres du Comité :**

. *Bilan des actes administratifs 2013* : il répertorie toutes les décisions administratives et financières prises durant l'année.

. *Rapport d'activités musicales année scolaire 2012-2013* : press-book qui recense les 128 manifestations musicales organisées par le Conservatoire Départemental de Musique durant l'année scolaire 2012-2013 : 43 auditions d'élèves, 5 présentations instrumentales, 37 concerts de professeurs, 22 spectacles scolaires, 21 manifestations d'élèves. La structure s'inscrit également dans les Soirées Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

. *Rentrée scolaire 2013-2014* : 763 élèves bénéficient cette année scolaire d'un enseignement musical. Les enseignants du Conservatoire Départemental de Musique ont aussi vocation de dispenser des pratiques collectives instrumentales dans les établissements dépendant de l'Education Nationale (collèges, lycées, écoles primaires).

. *Possibilité d'adhésion au SICTIAM* : il s'agit de faire évoluer le logiciel de comptabilité et profiter des avantages financiers du Sictiam qui propose un service plus complet. En attente de devis, le prochain Comité sera informé et pourra délibérer sur cette adhésion.

*Questions diverses* : M. MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette, tient tout particulièrement à apporter un témoignage de satisfaction au Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes. Il indique que la commune de Gilette bénéficie depuis plus de 25 ans d'activités musicales avec de nouveaux élèves qui s'inscrivent chaque année. Grâce au Conservatoire départemental de Musique, des personnes adultes s'épanouissent aujourd'hui dans la musique.

Il tient donc à féliciter le Président, les professeurs, l'administration et propose de réfléchir sur l'organisation d'une rencontre intercommunale (élèves, professeurs, élus) permettant par des concerts de médiatiser encore mieux la structure.

M. THAON remercie l'ensemble des membres présents pour leur soutien. Aucun autre sujet n'étant soulevé, il déclare la séance close à 19h00.

Fait à Nice, le 13/02/2014

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

